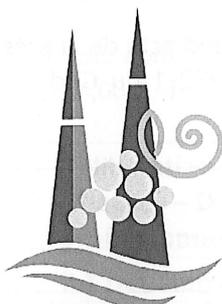


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2024

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 10 décembre 2024.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Sandra JUMINET
Absents :	Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU Madame Valérie DE MATOS
Quorum :	Vingt-cinq Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB01) : Commande publique – Adhésion à la Centrale d'achat régionale
Objet :	1.3 Conventions de mandat

Considérant l'intérêt de s'assurer un outil permettant de répondre aux enjeux de facilitation, de sécurisation et d'optimisation des achats de fournitures alimentaires et de produits d'entretien notamment, le Conseil Municipal unanime autorise l'adhésion à la Centrale d'achat régionale pour l'acquisition de fournitures et services, ou pour des travaux d'entretien ou d'installation et à l'exclusion de travaux de réalisation d'ouvrages de bâtiment.

Acte :	Délibération n° 02 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB02) : Transports – Convention de délégation pour le service de transports scolaires
Objet :	1.3 Conventions de mandat

Vu le projet de Convention de délégation pour l'organisation du service de transports scolaires mis en place par la Commune tel que proposé par la Région compétente en matière d'organisation des services de transports conformément aux dispositions du Code des Transports (CT), le Conseil Municipal unanime en autorise la signature, cette décision n'emportant toutefois aucune modification financière et tarifaire du service.

Acte :	Délibération n° 03 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB03) : Personnel – Rapport social unique (RSU)
Objet :	4 Fonction publique

Vu l'avis du Comité technique du 19 novembre 2024, le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du RSU prévu par les dispositions des articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Acte :	Délibération n° 04 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB04) : Personnel – Modification du Règlement intérieur
Objet :	4 Fonction publique

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 19 novembre 2024, le Conseil Municipal unanime adopte le Règlement intérieur des services municipaux modifié portant dispositions applicables au personnel communal dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation des services conformément à la réglementation en vigueur, les modifications portant notamment sur la définition des cycles de travail des services et sur la comptabilisation des temps de formation.

Acte :	Délibération n° 05 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB05) : Personnel – Tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par 21 voix et 6 abstentions, arrête le Tableau des effectifs du personnel communal.

Acte :	Délibération n° 06 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB06) : Personnel – Régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu le Décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif notamment au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la Police Municipale et vu l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) du 19 novembre 2024, le Conseil Municipal unanime décide d'instituer au profit des agents concernés l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement et en fixe les modalités.

Acte :	Délibération n° 07 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB07) : Personnel – Convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu le projet de Convention dite « de soutien aux politiques de réserve opérationnelle » proposé par l'Etat et dans le souci de favoriser la mobilisation au sein de la Garde Nationale des personnels communaux, le Conseil Municipal unanime en autorise la signature et de permettre aux agents concernés à s'absenter de plein droit sans accord préalable à raison de 15 jours ouvrés.

Acte :	Délibération n° 08 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB08) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 02 mars, 30 mars, 20 avril, 25 mai, 15 juin, 20 juillet, 05 octobre, 23 novembre, 07 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Acte :	Délibération n° 09 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB09) : Finances – Décision modificative n° 4 du Budget général
--------	--

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 4 du Budget général qui s'équilibre à 4.784,00 € en section d'investissement et 4.784,00 € en section de fonctionnement.

Acte : **Délibération n° 10 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB10) :**
Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel »

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte : **Délibération 11 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB11) :**
Budget communal 2025 – Adoption des Budgets primitifs

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur Emmanuel FERRAND concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, sont adoptés par 21 voix contre 6 les Budgets primitifs 2025 :

- du Budget général qui s'équilibre à 6.690.427,00 € en fonctionnement et 4.283.152,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Aménagements et Lotissements » qui s'équilibre à 2.986.090,00 € en fonctionnement et 2.997.124,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 122.160,00 € en fonctionnement et 601.999,00 € en investissement.

Acte : **Délibération 12 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB12) :**
Budget communal 2025 – Fixation du taux des impôts locaux

Objet : **7.2 Fiscalité**

A l'unanimité, sont reconduits pour 2025 les taux communaux de fiscalité :

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti (TFB) | 40,33 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti (TFNB) | 53,64 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe d'habitation Résidences secondaires | 11,00 % |

Acte : **Délibération n° 13 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB13) :**
Equiperment des services et travaux divers – Demandes de subventions

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que l'équipement des services municipaux ainsi que les travaux sur le domaine et les bâtiments publics sont éligibles à une aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours aux Communes 2024, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 70.523,80 € et sollicite ledit cofinanceur pour un total de 34.008,00 €.

Acte : **Délibération n° 14 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB14) :**
Vie associative – Attribution de subventions

Objet : **7.5 Subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer des subventions aux Associations au titre de l'année 2024 pour un montant total de 57.729,76 €.

Acte : **Délibération n° 15 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB15) :**

Prêt des salles, matériels et installations communales – Tarifs

Objet : **7.10 Divers**

Considérant l'ouverture au public de la Maison des Associations Louis Dumas, le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs pour les prêts de la salle de réunion Jean-François Derégnaucourt, étant observé que celle-ci sera gratuite pour les Associations n'exerçant pas à titre principal une activité lucrative.

Eu égard à la nature de l'activité de certaines Associations, l'assemblée étend par ailleurs cette distinction pour les gratuités votées au titre de ces Délibérations précédentes pour les prêts des salles, matériels et installations communales.

Acte : **Délibération n° 16 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB16) :
Cession de logement social – Avis préalable**

Objet : **8.5 Politique de la ville, habitat, logement**

Saisi pour avis préalable par le Préfet en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable au projet de vente par la S.A. d'H.L.M. EVOLEA un pavillon situé 13bis Avenue de Beaubreuil au locataire actuel, étant observé que cette cession pourrait se voir opposer un veto préfectoral si le ou les logements ne sont pas suffisamment entretenus ou si cette vente risquait de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux sur la Commune.

Acte : **Délibération n° 17 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB17) :
Demande d'autorisation environnementale – Projet de construction par la Société PRAXY
d'une unité de production de combustible solide de récupération (CSR)**

Objet : **8.8 Environnement**

Le Conseil Municipal prend acte de l'autorisation donnée par Madame la Préfète de l'Allier à la Société PRAXY DEVELOPPEMENT de construire et exploiter sur son site des Jalfrettes une unité de production de combustible solide de récupération (CSR) pour laquelle l'assemblée avait été consultée dans le cadre de l'enquête publique ouverte à cet effet.

Acte : **Délibération n° 18 du 17 décembre 2024 (20241217_1DB18) :
Révision de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saulcet – Avis préalable**

Objet : **8.8 Environnement**

Vu la procédure de révision de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saulcet en vue de modifications du zonage agricole constructible afin de permettre, d'une part, aux exploitants actuels de poursuivre le développement leur activité et de favoriser l'installation de nouvelles exploitations, et, d'autre part, de modifier le règlement des zones agricoles constructibles en intégrant de nouvelles dispositions intervenues au Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable préalablement à l'enquête publique qui sera programmée en février 2025.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 18 décembre 2024
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,
Emmanuel FERRAND